

## ANNEXE 5

### LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES ÉLIGIBLES

Ce sont les **copies** de pièces justificatives qui sont introduites auprès du service de la Cohésion sociale de la COCOF. Les originaux sont toujours conservés par l'association.

Frais éligibles	Pièces éligibles	Compléments
<b>Locations et charges</b>		
Locations permanentes	Reçus ou autres Preuves de paiements	Preuves de paiements et bail
Locations ponctuelles	Facture, convention	Preuves de paiements
Charges (gaz, électricité ...)	Facture	Preuves de paiements
Assurances (incendie, vol ...)	Avis de paiement	Preuves de paiement et contrat d'assurance
Entretien	Factures	Preuves de paiements
Matériel et produits d'entretien et d'hygiène.	<b>Factures et/ou tickets</b>	Preuves de paiements
<b>Promotion publication</b>		
Frais de réalisation, d'impression	Factures	Preuves de paiements
Frais de distribution	Factures	Preuves de paiements et
Réceptions et relations publiques	Factures	Preuves de paiement
Droits d'auteur	<b>Relevé récapitulatif 325.45</b>	<b>Contrat ou convention</b>
<b>Frais administratifs</b>		
Petits matériels de bureau - Documentations	<b>Factures et/ou tickets</b> (mentionner le libellé)	Preuves de paiement
Petits outillages -	<b>Facture et/ou tickets</b> (mentionner le libellé)	Preuves de paiement
Téléphone, GSM, fax	Facture	Preuves de paiement, convention employé ASBL pour intervention frais GSM
Frais postaux	Récépissé	
Photocopies	Tickets (mentionner le libellé)	
Maintenance (photocopieur, fax ...)	Factures	<b>Preuves de paiements et contrat</b>
Frais de gestion (y compris frais bancaires, secrétariat social, ENDERED...)	Factures	Preuves de paiements, contrat si existe
<b>Matériel pédagogique ; frais d'animation</b>		
Billets d'entrée	Tickets	Preuves de paiement
Frais d'animation	Factures, tickets	Preuves de paiement
Matériel pédagogique	Factures, tickets	Preuves de paiement
<b>Frais liés aux réunions</b>	Notes ou factures, tickets	Preuves de paiement
<b>Remarque : une preuve de paiement est un extrait de compte, un reçu ou un extrait du livre de caisse</b>		
<b>Frais de déplacement (pour raison de service)</b>		
Transport privé (véhicule personnel)	Tableau de forfait KM	Preuves de paiement
Location ponctuelle	Factures	Preuves de paiement
Carburant (Véhicule de l'ASBL ou de location)	Factures, tickets (mentionner le libellé)	Preuves de paiement

<b>Assurances</b>	<b>Avis de paiement</b>	<b>Preuves de paiements, copie carte verte, et contrat d'assurance</b>
Transport publics	Cartes oblitérées, titres de transport (mentionner le libellé)	
<b>Sous-traitance, honoraires etc.</b>		
Honoraires (avocat, comptable, etc.)	Note ou factures <b>Copie du relevé récapitulatif 325.50</b>	Preuves de paiements, , convention
Vacataires	Note ou factures <b>Copie du relevé récapitulatif 325.50</b>	Preuves de paiements, convention
Défraiement de <b>bénévoles rémunérés</b>	<b>La convention de travail signée par le bénévole (modèle Annexe 4)</b> <b>Assurance RC</b> <b>Note d'information</b>	Preuves de paiement
<b>Frais de personnel</b>		
<b>1. avec secrétariat social agréé (hors frais de gestion)</b>		
Rémunération	<b>Comptes individuels détaillés mensuellement</b>	<b>Preuves de paiement au secrétariat social</b>
Assurance légale	Avis de paiement, factures	<b>Preuves de paiement et contrat</b>
Médecine du travail	Avis de paiement, factures	Preuves de paiement
Vêtement de travail	Factures	Preuves de paiement
Frais de déplacement domicile - travail	<b>Comptes individuels</b>	Preuves de paiement
<b>2. sans secrétariat social ou avec secrétariat social non agréé</b>		
Rémunération	<b>Comptes individuels</b>	Preuves de paiement, rémunérations, ONSS et Précompte
Assurance légale	Avis de paiement, factures	<b>Preuves de paiements et contrats</b>
Médecine du travail	Avis de paiement, factures	Preuves de paiements
Vêtement de travail	Factures	Preuves de paiement
Frais de déplacement domicile - travail	<b>Comptes individuels</b>	Preuves de paiement
<b>Amortissements</b>		
<b>Achat matériel durable et amortissable</b>	<b>Facture et tableau d'amortissements</b> Si le montant de l'investissement dépasse 1.000€ l'unité ou 15% du montant annuel de la subvention, un accord préalable du service de la Cohésion devra être demandé par écrit au gestionnaire	<b>Preuves de paiement</b>
<b>Impôts et taxes</b>		
	<b>Facture</b>	<b>Preuves de paiement</b>
<b>Charges financières</b>		
	<b>Facture et/ou extrait de compte</b>	<b>Preuves de paiement</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
	<b>Facture + autorisation écrite du gestionnaire</b>	<b>Preuves de paiement</b>